

17E050F

**Communiqué de presse**

Bruxelles, le 19 décembre 2017

**Fact-checking : La FGTB ne désinforme pas !**

Face aux dizaines de milliers de travailleurs et travailleuses qui réclament des pensions justes et décentes, le Premier ministre Charles Michel et le ministre des pensions Daniel Bacquelaine accusent la FGTB de mener une campagne de désinformation. Ce faisant, ils méprisent la colère et l'inquiétude des citoyens et ne fournissent aucun élément tangible. Ils ne peuvent assumer les réalités de leurs réformes qui visent à ce que les travailleurs et travailleuses travaillent plus pour gagner moins !

La FGTB tient à rétablir la vérité et à faire le point sur les réformes odieuses et socialement injustes que le Gouvernement a récemment adopté et qu'il compte encore faire passer en force en 2018.

**1. La pension à point est une tombola**

*VRAI*

Ni Charles Michel, ni Daniel Bacquelaine, ni personne ne sait à l'heure actuelle quelle sera la future valeur de ces fameux « points ». Ce point pourra être gelé pour des raisons budgétaire, économique, ou démographique. Or, si l'on gèle la valeur du point et que les prix augmentent, nous avons bien une diminution de la pension !

Avec le système de pension à points, en plus d'une valeur indéterminée et modifiable du point, les travailleurs et travailleuses ne connaîtront l'âge de départ à la pension que 3 ans auparavant.

**2. Le Gouvernement Michel s'attaque à nos pensions et souhaite réduire nos pensions**

*VRAI*

En limitant les périodes assimilées (périodes d'inactivité prises en compte pour le calcul de la pension), le niveau de pension va diminuer ! Alors qu'1 pensionné sur 5 vit déjà sous le seuil de pauvreté.

Le Gouvernement Michel a récemment adopté une mesure relative à l'unité de carrière. Cette réforme vise surtout à réaliser une économie. Concrètement, les travailleurs ayant débuté leurs carrières avant l'âge de 20 ans et qui sont au chômage ou à la prépension à la fin de leur carrière perdront des dizaines voire des centaines d'euros. D'ailleurs à l'horizon 2023, l'objectif est de réaliser une économie de 64 millions.

Le gouvernement n'a pas adapté les tranches d'impôts pour les pensionnés. Toute nouvelle augmentation de pension se traduira par un risque pour le pensionné de payer plus d'impôts. Le gouvernement avait promis de compenser le saut d'index... Finalement, il n'en sera rien pour la majorité des pensionnés.

Le ministre des Pensions a supprimé le bonus pension ! On constate donc que les mesures du Gouvernement visent à réduire nos pensions !

**3. Le Gouvernement veut décider sans concertation des métiers lourds et pénibles**

*VRAI*

Malgré des efforts de concertation , les organisations syndicales ont d'ailleurs très clairement identifier les facteurs de pénibilité, le Gouvernement s'entête. Malheureusement, nous nous sommes retrouvés face à un mur. Nous avons très vite dû constater que le Gouvernement souhaitait faire de cette réforme une coquille vide. En effet, le Gouvernement n'a abordé cette réforme que dans une perspective budgétaire. Ils ont ainsi déterminé une enveloppe fermée de 40 millions en 2019 dont 26 millions étaient censés couvrir les métiers lourds et pénibles pour les travailleurs du secteur privé. À l'heure actuelle, les ministres du Gouvernement sont incapables de lister les métiers et/ou les facteurs de pénibilité. Une seule chose est certaine l'objectif du Gouvernement est d'inclure le moins de métiers possibles dans cette liste afin de limiter les possibilités de départs anticipés.

#### **4. Les pensions belges sont parmi les plus basses d'Europe.**

*VRAI*

Effectivement les pensions belges sont parmi les plus basses d'Europe. Ainsi, la pension moyenne des salariés isolés est de 1.181€/mois pour un homme et 882€/mois pour une femme (chiffre du centre d'expertise pension). La Belgique dépense également moins en moyenne pour nos pensions que nos principaux pays voisins.

Allemagne	2910€/habitant
France	3855€/habitant
Pays-Bas	3683€/habitant
Belgique	2853€/habitant

#### **5. Le Gouvernement veut vous faire travailler plus longtemps**

*VRAI*

Le ministre de l'Emploi a relevé l'âge pour le crédit-temps fin de carrière de 55 à 60 ans ! Le ministre des Pensions a décidé que l'exception du crédit-temps prévue à 55 ans pour les carrières longues sera moins prise en compte pour le calcul de la pension. À partir de 2019, pour bénéficier d'une pension anticipée, il faudra avoir, pour les carrières longues, 60 ans et 44 ans de carrière ou 61 ans et 43 ans de carrière. Avec l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans et la limitation des périodes assimilées pour le calcul de la pension (tel que le chômage, les RCC...), bientôt plus personne ne pourra remplir les conditions d'âge et de carrière.

Enfin, n'oublions pas que le Gouvernement a fait reculer l'âge légal de la pension à 67 ans au lieu de 65 ans.

Les données objectives reprises ci-dessus permettent de constater que contrairement aux allégations véhiculées par le Premier ministre et le ministre des Pensions, la FGTB diffuse des informations factuelles, objectives et sérieuses. L'ensemble de ces informations se retrouvent soit ancrées dans la législation soit dans les projets de loi en cours de discussion. La FGTB tient également à rappeler que l'ensemble des données chiffrées utilisées par la FGTB sont issues des rapports de l'OCDE, de la Commission européenne et du Service fédéral des Pensions.

Il est un fait certain, la vérité semble déranger la majorité. L'objectif de la FGTB n'est aucunement d'effrayer la population, mais bien de conscientiser et d'informer de manière objective les travailleurs et les travailleuses sur les projets adoptés ou en cours d'adoption visant à la réforme de nos pensions.